Par ses suggestions, le représentant spécial sous-entend également la nécessité d'accroître les ressources ridiculement faibles qui lui sont accordées. Cela est indéniable. Malgré l'incitation de M. Deng, cette population éprouvée n'obtient guère plus que des voeux pieux, mise à part l'aide humanitaire accordée par le HCR à certaines catégories de personnes, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Qui sait ce qu'il adviendra des « principes directeurs » que M. Deng présentera l'an prochain concernant les personnes déplacées dans leur pays; sans doute pas grand-chose.

Le Canada s'est employé à obtenir plus de ressources pour M. Deng (dont le mandat doit être renouvelé l'an prochain), mais il peut et il devrait faire plus pour mettre en évidence toute cette question des personnes déplacées dans leur pays. Dans sa déclaration ministérielle à la réunion de la Commission de cette année, par exemple, le Canada n'en a aucunement fait mention, tout en faisant ressortir plusieurs autres points. Nous devrions sans tarder attacher davantage de poids à ce dossier.

La Commission de la population et du développement (CPD) des Nations unies, déjà mentionnée aux pages 30, 41 et 30, 41, a joué en 1997 un rôle au moins temporaire dans le domaine des migrations à cause de la décision de lui faire assurer le suivi de la CIPD. Son secrétariat a produit un document complet et utile sur les migrations et le développement note 4 à la page 61). Toutefois, sa réunion de février a attiré des spécialistes des politiques sur les migrations de seulement quatre pays, y compris le Canada, la plupart des autres participants étant des démographes, comme c'est traditionnellement le cas pour cette organisation. Les participants ont approuvé une résolution rédigée par le Canada sur l'opportunité de tenir des discussions régionales, interrégionales, infrarégionales et bilatérales sur les migrations (bref une conférence qui n'est pas réellement internationale), la nécessité d'accroître la coordination entre les organisations de l'ONU et d'autres organismes et l'importance d'examiner les liens entre les migrations et le développement. Mais, à l'instar de la Division de la population de l'ONU, qui lui fournit ses services de secrétariat, la Commission est peu susceptible de prendre en main ce dossier, et ses membres ne semblent pas empressés de le faire. Un « colloque technique » sur les migrations, qu'elle parrainera l'an prochain, regroupera des experts invités et des représentants de l'ONU, mais aucun représentant gouvernemental; son influence sera donc vraisemblablement restreinte.

La <u>Commission économique des Nations unies pour l'Europe</u> compte une minuscule unité chargée des migrations et de la population et publie un sondage périodique utile sur les tendances régionales. Elle s'est intéressée récemment aux questions des migrations en Europe de l'Est. Il n'y a pas longtemps, elle a essayé d'inciter d'autres commissions régionales de l'ONU à s'occuper des migrations, mais a été dissuadée de le faire, notamment par le **Canada**. (Cette année, toutefois, le Groupe de Puebla [voir ci-dessous] a invité la Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles ainsi que l'OIM à effectuer une étude régionale sur les relations entre le développement et les migrations.) Il se peut que le **Canada** et d'autres intervenants réexaminent la question générale du rôle des commissions régionales dans le domaine des migrations. Leur rôle antérieur dans le domaine démographique a été